Commune de ST JEAN SUR REYSSOUZE

DEPARTEMENT DE L'AIN

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ARRÊT DU PROJET

3a. Zonage d'ensemble

échelle : 1/8500°

Elaboration du PLU prescrite le 6 juillet 2010

Vu pour rester annexé à la délibération du
Le Maire,

P. GAUDIN *Paysagiste d.p.l.g* - **R. BENOIT** *Architecte d.p.l.g.* - **D. GOUIN** *Architecte d'intérieur*
Membres de la S.C.M. **Atelier du Triangle**
Espace Entreprise Mâcon-Loché - 120, rue Pouilly Vinzelles - 71000 MACON - Tél : 03 85 20 46 46 - Fax 03 85 38 79 20 - Email : atelier.triangle@wanadoo.fr

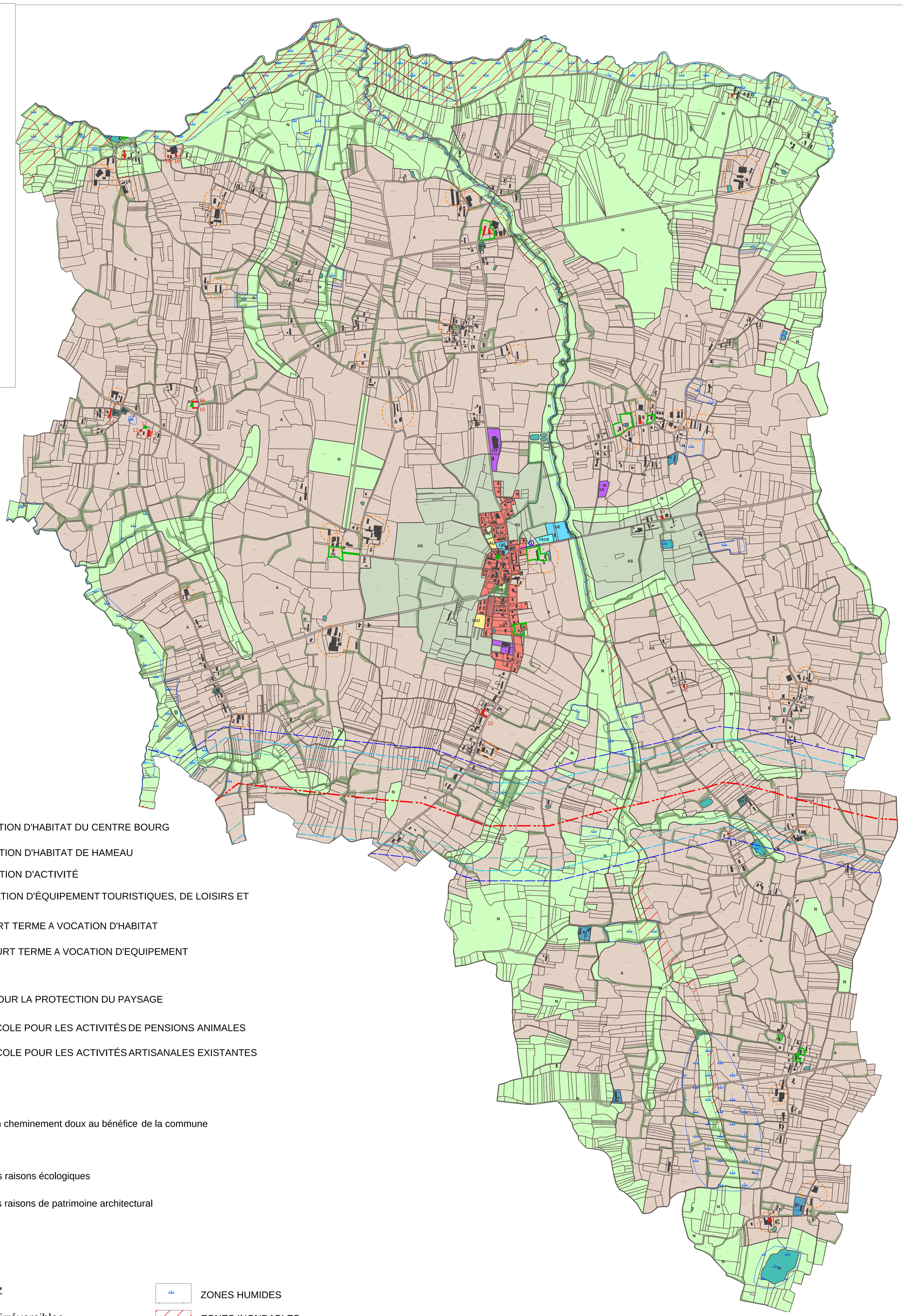

LÉGENDE

ZONAGE

- ZONE UA - ZONE URBANISABLE A VOCATION D'HABITAT DU CENTRE BOURG
- ZONE UB - ZONE URBANISABLE A VOCATION D'HABITAT DE HAMEAU
- ZONE UX - ZONE URBANISABLE A VOCATION D'ACTIVITÉ
- ZONE UE - ZONE URBANISABLE À VOCATION D'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUES, DE LOISIRS ET SPORTIFS
- ZONE 1AU - ZONE A URBANISER A COURT TERME A VOCATION D'HABITAT
- ZONE 1AUE - ZONE A URBANISER A COURT TERME A VOCATION D'EQUIPEMENT
- ZONE A - ZONE AGRICOLE
- ZONE AS - ZONE AGRICOLE STRICTE POUR LA PROTECTION DU PAYSAGE
- ZONE Ac - SECTEUR DE LA ZONE AGRICOLE POUR LES ACTIVITÉS DE PENSIONS ANIMALES
- ZONE Ax - SECTEUR DE LA ZONE AGRICOLE POUR LES ACTIVITÉS ARTISANALES EXISTANTES
- ZONE N - ZONE NATURELLE

OUTILS

- EMPLACEMENT RÉSERVÉ- Création d'un cheminement doux au bénéfice de la commune
- CHANGEMENT DE DESTINATION
- L 151-23 - preservation du paysage pour des raisons écologiques
- L 151-19 - preservation du paysage pour des raisons de patrimoine architectural

INFORMATIONS

- EXPLOITATIONS AGRICOLE
- CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ
- Zone d'effet de 340 m - IRE - Effet irréversibles
- Zone d'effet de 270 m - PEL - Premiers effets létaux
- Zone d'effet de 200 m - ELS - Effets létaux significatifs
- ZONES HUMIDES
- ZONES INONDABLES